

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00179

Numéro SIREN : 319 159 877

Nom ou dénomination : THALES LAS FRANCE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2022 sous le numéro de dépôt 17514



# **Thales LAS France S.A.S.**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG et Autres



## Thales LAS France S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2021

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Thales LAS France S.A.S.,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par consultation écrite des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Thales LAS France S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.



## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ***Principes et méthodes comptables***

La note II « Principes comptables mis en œuvre » de l'annexe aux comptes annuels expose les principes et les méthodes comptables relatifs à la préparation des états financiers de votre société. Dans le cadre de notre appréciation des principes et des méthodes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et les informations fournies dans les notes de l'annexe et leur correcte application.

### ***Estimations comptables***

La direction générale de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent certains montants figurant dans ses états financiers ainsi que les notes qui les accompagnent. Nous avons estimé que, parmi les comptes sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les résultats sur les contrats de longue durée ainsi que les provisions pour risques et litiges.

### ***Contrats de longue durée***

Votre société constate les résultats sur les contrats de longue durée selon les modalités décrites dans la note 1.2 « Contrats de longue durée » de l'annexe aux comptes annuels. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par votre société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale.

### ***Risques et litiges***

S'agissant des risques et des litiges, nous avons apprécié que les procédures en vigueur dans votre société permettaient leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes.



Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le caractère raisonnable de ces estimations.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 11 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres



Jean-François Ginies

## 1. COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de produits finis		374 139	361 669
Etudes		1 244 688	1 104 431
Prestations de services		290 289	257 523
<b>Chiffre d'affaires</b>	Note 3	<b>1 909 116</b>	<b>1 723 623</b>
Refacturations de frais		36 762	33 019
Redevances		8 285	1 897
Autres produits de gestion courante		3 782	2 522
<b>Autres produits d'exploitation</b>		<b>48 829</b>	<b>37 438</b>
Production stockée		(36 945)	17 507
Production immobilisée		27 092	17 788
Subventions		7 521	3 425
Reprises sur provisions		122 217	181 950
Transferts de charges		15 173	1 494
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>2 093 003</b>	<b>1 983 225</b>
Achats & variations de stocks et en-cours		(175 906)	(149 706)
Autres charges externes		(827 466)	(781 219)
Impôts & taxes		(33 282)	(49 518)
Frais de personnel		(714 179)	(671 936)
Dotations aux amortissements		(36 189)	(32 184)
Dotations aux provisions		(100 208)	(160 454)
Redevances		(9 519)	(3 820)
Pertes sur créances irrécouvrables		(87)	(1 420)
Autres charges de gestion courante		(5 631)	(15 071)
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>(1 902 467)</b>	<b>(1 865 328)</b>
<b>BENEFICE (PERTE) D'EXPLOITATION</b>		<b>190 536</b>	<b>117 897</b>
<b>Quote-part de résultat sur opérations faites en commun</b>	Note 4	<b>(870)</b>	<b>(504)</b>
Intérêts financiers assimilés nets		(19)	(144)
Résultat sur opérations de change		(1 134)	(3 112)
Revenus de participation		8 204	5 945
Dotations aux provisions		(1 934)	(44 677)
Reprises sur provisions		10 483	1 318
Autres charges financières		1 720	2 051
<b>Résultat financier</b>	Note 5	<b>17 320</b>	<b>(38 619)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>206 987</b>	<b>78 774</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	Note 6	<b>3 019</b>	<b>(10 474)</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>210 006</b>	<b>68 300</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	Note 7	<b>(22 863)</b>	<b>(2 510)</b>
<b>RESULTAT NET</b>		<b>187 143</b>	<b>65 790</b>

## 2. BILAN

### ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations corporelles et incorporelles, net	Note 9	374 077	352 646
Titres de participation	Note 9-10	38 706	38 706
Autres immobilisations financières	Note 9	120	185
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>412 903</b>	<b>391 537</b>
Stocks et en-cours	Note 11	513 576	548 721
Avances et acomptes versés sur commandes	Note 13	336 799	319 224
Clients et effets à recevoir	Note 13	3 037 659	2 519 246
Autres créances	Note 13	278 627	229 697
Comptes courants groupe	Note 13	1 390 437	1 314 422
Disponibilités		11 302	11 249
Charges constatées d'avance		6 496	5 659
Ecarts de conversion actif		9 167	12 358
<b>Total actif circulant</b>		<b>5 584 062</b>	<b>4 960 576</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 996 965</b>	<b>5 352 113</b>

### PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capital social		199 801	199 801
Prime d'émission, de fusion ou d'apport		286 256	286 256
Réserves et report à nouveau		319 680	319 279
Résultat de l'exercice		187 143	65 790
Subvention d'investissement		179	
<b>Total capitaux propres</b>		<b>993 059</b>	<b>871 126</b>
<b>Avances conditionnées</b>		<b>3 120</b>	<b>2 184</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Note 12	<b>403 340</b>	<b>437 797</b>
Dettes financières	Note 13	9 355	5 028
Comptes courants groupe	Note 13	(25 305)	3 566
Avances et acomptes versés sur commandes	Note 13	3 049 713	2 834 327
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 13	659 238	625 355
Autres dettes	Note 13	664 427	529 539
<b>Total dettes</b>		<b>4 357 428</b>	<b>3 997 815</b>
Produits constatés d'avance		230 815	28 943
Ecarts de conversion passif		9 203	14 248
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 996 965</b>	<b>5 352 113</b>

### 3. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2021, le capital social est composé de 18 163 702 actions d'une valeur nominale de 11 euros intégralement détenues par Thales SA.

Le tableau des mouvements des capitaux propres se présente ainsi :

*(en milliers d'euros)*

	Capital Social	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subvention investissement	Total des capitaux propres
<b>Au 1er Janvier 2020</b>	<b>199 801</b>	<b>286 256</b>	<b>21 990</b>	<b>296 541</b>	<b>109 730</b>	<b>-</b>	<b>914 318</b>
Affectation résultat 2020				109 730	(109 730)		-
Dividendes versés				(108 982)			(108 982)
Subventions investissement							-
Résultat 31 Décembre 2020					65 790		65 790
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>199 801</b>	<b>286 256</b>	<b>21 990</b>	<b>297 289</b>	<b>65 790</b>	<b>-</b>	<b>871 126</b>
Affectation résultat 2021				65 790	(65 790)		-
Dividendes versés				(65 389)			(65 389)
Subventions investissement						179	179
Résultat 31 Décembre 2021					187 143		187 143
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>199 801</b>	<b>286 256</b>	<b>21 990</b>	<b>297 690</b>	<b>187 143</b>	<b>179</b>	<b>993 059</b>

### 4. NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE LA SOCIETE

#### NOTE 1 : Faits significatifs de l'exercice

Pas de faits significatifs sur l'exercice 2021.

#### NOTE 2 : Principes comptables mis en œuvre

##### NOTE 2.1. Généralités

Les comptes sociaux annuels de Thales LAS France SAS sont établis selon les principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions du Plan Comptable Général, tels que définis dans le règlement ANC n°2016-07 et qui modifie le règlement ANC n°2014-03. Ces principes sont détaillés dans chacune des notes ci-après.

Les comptes présentés au titre de l'exercice 2021 sont comparables à ceux présentés au titre de l'exercice 2020 dans leurs méthodes d'établissement.

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros (K€) à l'exception des informations par action.

##### NOTE 2.2. Contrats de longue durée

Les produits et les charges des contrats de longue durée sont enregistrés selon la méthode de l'avancement des dépenses. Toutefois, lorsque l'avancement des dépenses et l'avancement basé sur les dates contractuelles de transfert de propriété ne présentent pas de décalage significatif, l'avancement retenu est celui des clauses contractuelles de transfert de propriété.

Les provisions pour risques et charges sont enregistrées en fonction du pourcentage d'avancement des contrats concernés, à l'exception des provisions pour pertes à terminaison qui sont intégralement constatées dès leur origine.

Toute perte probable sur un contrat en cours ou en carnet est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue. L'estimation des travaux restant à effectuer sur les contrats ne tient compte des produits résultant de réclamations présentées que lorsque celles-ci sont acceptées par le client.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

Les paiements partiels reçus sur contrats à long terme sont présentés en « Avances et acomptes reçus sur commandes en cours ».

La comptabilisation des produits et charges relatifs aux contrats de construction est basée sur l'estimation des résultats à terminaison de ces contrats. Ces estimations sont réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la Direction Générale, conformément aux procédures en vigueur.

### NOTE 3 : Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires par zone géographique se répartit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		
France	936 454	984 480
Export	972 662	739 143
<b>TOTAL</b>	<b>1 909 116</b>	<b>1 723 623</b>

### NOTE 4 : Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun

Les quotes-parts de résultat inscrites en compte de résultat s'analysent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT</b>	(870)	(504)
GIE Eurosam	(875)	(487)
Régularisation sur QP exercice antérieur	(42)	413
Estimation quote-part sur exercice en cours	(833)	(900)
<b>Autres</b>	<b>5</b>	<b>(17)</b>
Quote-part sur exercice antérieur - Euro-Art International	-	(1)
Quote-part sur exercice antérieur - Simulavia	5	(16)

**NOTE 5 : Résultat financier :**

Les principales composantes du résultat financier s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Intérêts financiers assimilés nets</b>	<b>(19)</b>	<b>(144)</b>
Intérêts sur comptes courants	8	(104)
Intérêts sur trésorerie	17	19
Intérêts sur dettes commerciales et autres dettes diverses	(44)	(59)
<b>Intérêts moratoires</b>	<b>1 720</b>	<b>2 051</b>
<b>Revenus des participations</b> <span style="float:right">Note 9</span>	<b>8 204</b>	<b>5 945</b>
<b>Résultat de change</b>	<b>4 646</b>	<b>(3 676)</b>
Reprise sur provisions liées à des pertes de change	6 176	1 314
Gains de change	12 377	5 817
Dotations pour provisions pour pertes de change	(396)	(1 877)
Pertes de change	(13 511)	(8 930)
<b>Autres résultats financiers</b>	<b>2 769</b>	<b>(42 795)</b>
Dotations aux provisions pour indemnités de fin de carrières et autres avantages	(1 538)	(25 200)
Dotations pour dépréciation liées à des participations <span style="float:right">Note 9</span>	-	(12 200)
Dotations/Reprises aux provisions financières autres (a)	4 307	(5 400)
Autres	-	5
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>17 320</b>	<b>(38 619)</b>

- (a) En 2021, les dotations aux provisions financières autres comprennent une reprise pour risques filiale Thales-Raytheon Systems Air and Missile Defense Command and Control SAS à hauteur de 4 200K€. En 2020, ces titres de participations avaient fait l'objet d'une dotation pour 5 400K€.

## NOTE 6 : Résultat exceptionnel

Les composantes du résultat exceptionnel s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Eléments liés au personnel</b>	3 962	(10 669)
Provisions pour restructuration - NET -	5 110	(10 669)
Transfert avantages à LT en restructuration	(1 148)	-
<b>Immobilisations</b>	(918)	32
Produits de cession des immobilisations	7	80
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	(192)	(48)
Dotations exceptionnelles sur immobilisations	(516)	-
Provisions Exceptionnelles sur immobilisations	(217)	-
<b>Autres</b>	(25)	163
Autres charges & produits exceptionnelles	(25)	163
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>3 019</b>	<b>(10 474)</b>

## NOTE 7 : Impôts sur les sociétés

La société Thales LAS France S.A.S. fait partie du périmètre d'intégration fiscale du Groupe Thales dans le cadre du régime prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts. Thales LAS France S.A.S. supporte l'impôt, comme en l'absence d'intégration.

L'impôt comptabilisé en charges correspond au seul impôt exigible. Il n'est pas tenu compte de l'impôt différé résultant de différences temporaires entre le résultat comptable et la base de calcul de l'impôt sur les sociétés.

Le détail de l'impôt sur les bénéfices à la clôture des exercices 2021 et 2020 s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>	(22 863)	(2 510)
<b>Impôt sur les sociétés relatifs à l'exercice</b>	(22 841)	(1 436)
Impôts sur les sociétés France	(53 403)	(32 390)
Crédit d'impôt recherche	30 361	30 465
Crédit d'impôt famille	500	500
Crédit d'impôt mécénat	64	34
Crédit impôts Etranger	257	281
Impôts sur les bénéfices - Etranger	(620)	(326)
<b>Impôts sur les sociétés relatifs aux exercices antérieurs</b>	(22)	(1 074)
Impôts sur les sociétés France 2020	-	(1 074)
Crédit d'impôt recherche	(22)	-

## **NOTE 8 : Situation fiscale différée**

L'allègement de la dette future d'impôt sur les sociétés résulte de différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal dues essentiellement à des provisions pour risques et charges non déductibles fiscalement, et notamment des provisions pour retraite.

La base d'allègement de la dette future s'élève à 316 311K€ au 31 décembre 2021 contre 324 934 K€ à fin 2020.

Les impôts différés correspondants ne sont pas comptabilisés.

## **NOTE 9 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières**

### **• Valeurs brutes :**

La société a intégré les nouvelles dispositions réglementaires au 1er janvier 2005 portant sur la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs (règlement CRC 2004-06) et leur amortissement ou dépréciation (règlement CRC 2002-10). La société a globalement opté pour l'application de la méthode prospective.

La société a appliqué le règlement ANC n°2015-06, modifiant le règlement ANC n°2014-03, et portant sur la notion de durée d'utilisation limitée ou non des actifs incorporels et corporels pour qualifier leur caractère amortissable.

Les immobilisations louées en crédit-bail ou en location-vente, selon un contrat présentant les caractéristiques d'une acquisition, ne sont pas comptabilisées et sont présentées le cas échéant en engagement hors bilan.

### **• Immobilisations incorporelles :**

Les fonds de commerce font l'objet d'une évaluation à chaque clôture afin de vérifier que celle-ci est supérieure à sa valeur nette comptable.

Pour le calcul des amortissements des immobilisations incorporelles hors fonds de commerce (décrit ci-avant), la durée d'utilisation retenue est de 3 années pour les logiciels.

L'amortissement du fonds de commerce est calculé suivant le mode linéaire permettant de prendre en compte sa dépréciation économique selon une durée d'utilisation de 20 ans (date de la dernière annuité d'amortissement en 2014).

### **• Immobilisations corporelles :**

Les terrains, constructions et équipements figurent au bilan à leur valeur d'apport ou à leur coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif permettant de prendre en compte la dépréciation économique des immobilisations selon les durées d'utilisation. Les plus ou moins values sur cessions d'actifs immobilisés apparaissent dans le « Résultat exceptionnel ».

Pour le calcul des amortissements des immobilisations corporelles, les durées d'utilisation retenues sont :

- 10 à 20 ans pour les agencements et aménagements des constructions
- 3 à 10 ans pour les installations techniques, matériel et outillage industriels
- 5 à 12 ans pour les autres immobilisations corporelles (mobilier, matériel informatique)

- **Immobilisations financières :**

Les titres de participation sont évalués à leur coût de revient déprécié sur la base de leur valeur d'utilité. L'appréciation de la valeur d'utilité tient notamment compte de la quote-part de capitaux propres détenue, des perspectives de rentabilité et de la valeur du marché.

### Valeurs des immobilisations à l'actif du bilan

- **Détail par nature :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeurs brutes	Amort.&Dépréc. cumulées	valeurs nettes	Valeurs brutes	Amort.&Dépréc. cumulées	valeurs nettes
<b>IMMOBILISATION INCORPORELLES</b>	<b>552 744</b>	<b>(329 853)</b>	<b>222 892</b>	<b>552 894</b>	<b>(324 775)</b>	<b>228 119</b>
Fonds de commerce	464 940	(255 952)	208 988	464 940	(256 062)	208 878
Autres immobilisations incorporelles	87 804	(73 901)	13 903	87 954	(68 713)	19 241
<b>IMMOBILISATION CORPORELLES</b>	<b>542 109</b>	<b>(390 924)</b>	<b>151 185</b>	<b>488 674</b>	<b>(364 148)</b>	<b>124 526</b>
Terrains et constructions	197 548	(145 151)	52 397	182 132	(137 782)	44 350
Installations techniques, matériel et out	258 081	(214 707)	43 374	239 932	(198 676)	41 256
Autres immobilisations corporelles	46 935	(31 066)	15 869	40 372	(27 690)	12 682
Immobilisation en cours	39 545	-	39 545	26 233	-	26 233
Avances et acomptes sur immobilisati	-	-	-	5	-	5
<b>IMMOBILISATION FINANCIERES</b>	<b>79 826</b>	<b>(41 000)</b>	<b>38 826</b>	<b>79 999</b>	<b>(41 107)</b>	<b>38 892</b>
Titres de participation	79 706	(41 000)	38 706	79 706	(41 000)	38 706
Autres titres	15	-	15	15	-	15
Prêt,dépôt et autres immobilisations	106	-	106	278	(107)	171
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 174 679</b>	<b>(761 777)</b>	<b>412 903</b>	<b>1 121 567</b>	<b>(730 030)</b>	<b>391 537</b>

- **Evolution des immobilisations nettes :**

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total immobilisations
<b>Valeurs nettes au 01/01/2020</b>	<b>229 346</b>	<b>112 639</b>	<b>51 104</b>	<b>393 089</b>
Acquisitions	5 938	36 908	92	42 938
Cessions	-	(54)	(155)	(209)
Dotations aux amortissements	(7 165)	(25 483)	-	(32 648)
Dotations aux provisions pour dépréciation	-	-	(12 200)	(12 200)
Reprises aux provisions pour dépréciation	-	516	51	567
<b>Valeurs nettes au 31/12/2020</b>	<b>228 119</b>	<b>124 526</b>	<b>38 892</b>	<b>391 537</b>
Acquisitions	2 063	56 171	13	58 248
Cessions	(142)	(50)	-	(192)
Dotations aux amortissements	(6 108)	(30 596)	-	(36 704)
Dotations aux provisions pour dépréciation	-	(217)	-	(217)
Reprises aux provisions pour dépréciation	-	-	106	106
autres	-	311	(185)	126
<b>Valeurs nettes au 31/12/2021</b>	<b>223 932</b>	<b>150 145</b>	<b>38 826</b>	<b>412 903</b>

## NOTE 10 : Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés en résultat. Lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de critères fondés sur les perspectives de rentabilité, sur le patrimoine, sur les valeurs issues de transactions récentes ou sur la valeur boursière des titres détenus le cas échéant.

En 2020 le calcul de valeur d'utilité portant sur la société Thales-Raytheon Systems Air and Missile Defense Command and Control SAS (TRS AMDC2) nous a conduit à porter la provision pour dépréciation de ces titres à hauteur de 41 000 K€.

### Evolution des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020					31/12/2021
	% Détention	Valeurs brutes	Acquisitions	Cessions	Autres	Valeurs brutes
Titres de participation		79 706	-	-	-	79 706
TRS AMDC2	50%	41 000				41 000
MOSS SAS	50%	20				20
BEL- Thales systems Limited	5%	386				386
Junghans Microtec GmbH	45%	37 800				37 800
Optrolead	50%	500				500

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020					31/12/2021
	% Détention	Provisions pour dépréciation	Dotations provisions	Reprises provisions	Autres mouvements	Provisions pour dépréciation
Titres de participation		(41 000)	-	-	-	(41 000)
TRS AMDC2	50%	(41 000)				(41 000)
MOSS SAS	50%	-				-
BEL- Thales systems Limited	5%	-				-
Junghans Microtec GmbH	45%	-				-
Optrolead	50%	-				-

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020					31/12/2021
	% Détention	Valeurs nettes	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Valeurs nettes
Titres de participation		38 706	-	-	-	38 706
TRS AMDC2	50%	-				-
MOSS SAS	50%	20				20
BEL- Thales systems Limited	5%	386				386
Junghans Microtec GmbH	45%	37 800				37 800
Optrolead	50%	500				500



## NOTE 11 : Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au coût standard. Une dépréciation est constituée en fonction de la rotation des articles ou lorsque le coût de revient devient supérieur à la valeur nette de réalisation, notamment en raison de leur obsolescence ou de leurs perspectives de vente.

Les en-cours sont évalués au coût direct des matières premières, de la main d'oeuvre de production et des achats de sous-traitance consommés au cours de la production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels et de tous les autres coûts directement affectables aux contrats. Conformément à la pratique dans le secteur industriel de Thales, les en-cours incluent des coûts qui se rapportent à des contrats dont les cycles de production excèdent une année.

Les articles fabriqués et toujours en stock ont été valorisés en tenant compte des frais d'achat, de magasin et de support aux activités de production.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeur nettes	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeur nettes
Matières premières et approvisionnements	61 358	(18 852)	42 505	50 042	(18 992)	31 050
En-cours de production de biens et de services	148 031	(7 398)	140 633	237 793	(12 460)	225 333
Produits intermédiaires et finis	433 555	(103 117)	330 438	387 523	(95 185)	292 338
<b>TOTAL</b>	<b>642 943</b>	<b>(129 367)</b>	<b>513 576</b>	<b>675 358</b>	<b>(126 637)</b>	<b>548 721</b>

## NOTE 12 : Provisions pour risques et charges

### NOTE 12.1. Principes comptables

La société procède au recensement et à la revue régulière des litiges en cours et constitue le cas échéant des provisions comptables jugées raisonnables.

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, qui sont nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation est incertaine.

Il s'agit essentiellement des risques et charges suivants :

- **Pertes à terminaison sur contrats de longue durée**

Ces provisions couvrent les pertes probables sur contrats en carnet de commandes ou en cours. Elles sont constituées au cours de l'exercice où la perte devient prévisible, pour la totalité de celle-ci.

- **Pénalités sur travaux facturés**

Ces provisions sont comptabilisées à hauteur du risque prévisible, que les pénalités aient ou non été précomptées par le client.

- **Garanties données aux clients**

La provision est évaluée en tenant compte des engagements contractuels de garantie et des charges antérieurement constatées.

- **Provisions pour restructuration**

Les coûts des actions de restructuration sont provisionnés dès lors qu'ils constituent un passif résultant d'une obligation de la société vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision prise par un organe compétent, matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et à condition que la société n'attende plus de contrepartie de ces coûts. Ces coûts sont présentés dans le « Résultat Exceptionnel ».

#### NOTE 12.2. Détail des provisions

	31/12/2020				31/12/2021
	Provisions	Dotations	Reprises	Autres	Provisions
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>437 797</b>	<b>79 934</b>	<b>(114 454)</b>	<b>63</b>	<b>403 340</b>
Provisions pour litiges	226	-	(26)	-	200
Provisions pour garanties données aux clients	57 354	20 834	(25 414)	-	52 774
Provisions pour obligation de résultat	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	67 524	8 579	(20 443)	63	55 723
Provisions pour amendes et pénalités	33 860	5 576	(4 404)	-	35 032
Provisions pour pertes de change	6 304	95	(6 176)	-	223
Provisions pour risques sur contrats	22 171	6 135	(3 422)	-	24 884
Provisions pour risques filiales	5 400	-	(4 200)	-	1 200
Provisions pour risques autres	28 432	5 453	(17 794)	(473)	15 618
<b>Provisions pour risques</b>	<b>221 273</b>	<b>46 672</b>	<b>(81 879)</b>	<b>(410)</b>	<b>185 655</b>
Provisions pour pensions et obligations similaires	205 318	26 324	(25 533)	-	206 109
Provisions pour restructuration	10 669	1 794	(6 905)	-	5 558
Provisions pour remises en état sites	-	4 585	-	-	4 585
Provisions pour risque environnementales	-	450	(87)	441	804
Provisions pour impôt	-	-	-	500	500
Provisions pour autres charges	538	109	(50)	(468)	129
<b>Provisions pour charges</b>	<b>216 525</b>	<b>33 262</b>	<b>(32 575)</b>	<b>473</b>	<b>217 685</b>

#### NOTE 12.3. Provisions pour retraite et autres avantages au personnel

Les engagements de retraite et autres avantages à long terme sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles. Les hypothèses actuarielles retenues par la société (taux d'actualisation, rendement attendu des placements, augmentations futures des salaires, taux de rotation du personnel, tables de mortalité...) sont revues chaque année avec les actuaires du groupe Thales.

Le financement des retraites repose essentiellement sur des régimes de sécurité sociale de base (Sécurité sociale, régimes complémentaires obligatoires tels que l'ARRCO, l'AGIRC...) pour lesquels la charge de l'entreprise se limite aux cotisations versées. Celles-ci sont enregistrées dans l'exercice où elles sont encourues.

La société accorde à ses salariés des indemnités de fin de carrière ainsi que d'autres avantages à long terme.

La société a décidé de préfinancer une partie de ses engagements d'indemnités de fin de carrière en souscrivant un contrat d'assurance. La valeur des placements vient en diminution de la provision.

Conformément aux dispositions de la recommandation ANC n° 2013-02, ces avantages qualifiés de régimes à prestations définies sont provisionnés dans les comptes sur la base d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées et en prenant en compte les évolutions

de salaire. Cette méthode, qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des avantages auxquels ses états de service lui donneront droit à la date prévue, intègre des hypothèses d'actualisation financière, d'inflation, de mortalité, de rotation du personnel...

La société comptabilise ces régimes selon les modalités suivantes :

- Le coût des services rendus, représentatif de l'accroissement de l'engagement sur l'exercice, est enregistré en résultat d'exploitation.
- La charge de désactualisation de l'engagement net, ainsi que les gains et pertes actuariels résultant de l'incidence des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur l'engagement net, sont enregistrés en résultat financier.
- L'incidence des modifications de régimes issues de renégociations des avantages accordés affecte le résultat exceptionnel.

En mai 2021, le comité d'interprétation des normes IFRS (IFRS IC) a publié une décision relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies ayant les caractéristiques suivantes:

- les droits sont payables à la date de départ en retraite du salarié, sous réserve qu'il soit présent dans l'entreprise à cette date
- et
- le montant dépend de l'ancienneté du salarié à la date de départ en retraite
- et
- les droits sont plafonnés après un certain nombre d'années d'ancienneté avant le départ en retraite

L'application de cette décision conduit à répartir les droits projetés non pas sur la durée de présence des salariés dans l'entreprise mais sur les dernières années d'acquisition des droits en tenant compte le cas échéant des paliers d'acquisition.

Les provisions pour retraite et autres avantages au personnel s'analysent comme suit :

	Retraite	Autres avantages à long terme	TOTAL
<b>Provision au 31 décembre 2020</b>	<b>182 664</b>	<b>22 654</b>	<b>205 318</b>
<b>Coût des services rendus au cours de l'exercice</b>	12 040	1 858	<b>13 898</b>
<b>Modification, réduction et liquidation de régimes</b>	(5 734)	-	<b>(5 734)</b>
<b>Charge ou (produit) financier :</b>	1 468	70	<b>1 538</b>
* Intérêts nets	620	76	696
* (Gains) pertes actuariels	848	(6)	842
<b>Prestations et contributions versées</b>	(7 474)	(1 184)	<b>(8 658)</b>
<b>Autres</b>	(288)	35	<b>(253)</b>
<b>Provision au 31 décembre 2021</b>	<b>182 676</b>	<b>23 433</b>	<b>206 109</b>
Dont :			
Engagements	193 151	23 433	216 584
Placements	(10 475)	-	(10 475)

Les hypothèses actuarielles utilisées pour la détermination des engagements sont les suivantes :

	12.2021	12.2020
Taux d'actualisation	0.74%	0.35%
Taux d'inflation	1.50%	1.00%
Taux moyen d'augmentation des salaires	2.64%	2.66%
Espérance de durée de vie active moyenne résiduelle	12	11.74

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par les entreprises de première catégorie de maturité équivalente à la durée des régimes évalués.

### **Note 13 : Créances, dettes, charges et produits constatés d'avance**

Les créances et les dettes libellées en devises sont revalorisées au cours de clôture.

#### **NOTE 13.1. Créances**

Les créances d'exploitation sont présentées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée sur la base de la meilleure estimation possible du risque de recouvrabilité de ces créances, dès lors que leur valeur nominale devient inférieure à leur valeur nette de réalisation.

L'échéance normale des créances clients est inférieure à un an.

Thales LAS France SAS a cédé ses créances sur l'Etat français dans le cadre de la loi Dailly. Thales SA intervient comme garant des obligations des filiales envers la banque.

Dans le cadre de la centralisation de Trésorerie du Groupe, Thales SA reçoit le produit des cessions et prend en charge les intérêts à payer. L'opération est neutre pour la filiale.

Le montant des créances cédées en 2021, et restant à recouvrer au 31 décembre 2021, s'élève à 20 854K€ contre 11 387K€ au 31 décembre 2020.

#### **NOTE 13.2. Dettes**

Les dettes financières, d'un montant total de 9 355K€ au 31 décembre 2021 contre 5 028K€ au 31 décembre 2020, concernent des découverts bancaires.

Les avances clients, d'un montant de 3 049 713 K€ au 31 décembre 2021 contre 2 834 327K€ au 31 décembre 2020, sont imputables selon les termes de livraison des contrats. Le montant à plus d'un an ne peut pas être précisé compte tenu de l'incertitude qui pèse sur les dates effectives de livraison.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 548 390 K€ au 31 décembre 2021 contre 466 908K€ au 31 décembre 2020 et sont à échéance à moins d'un ans.

### NOTE 13.3. Détail par nature des créances et dettes d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
<b>Total Créances d'exploitation</b>	<b>5 057 347</b>	<b>(13 826)</b>	<b>5 043 521</b>	<b>4 400 439</b>	<b>(17 851)</b>	<b>4 382 588</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	336 799	-	336 799	319 224		319 224
Clients et comptes rattachés	3 050 908	(13 249)	3 037 659	2 536 368	(17 122)	2 519 246
Groupe et associés	1 390 437		1 390 437	1 314 422		1 314 422
Créances fiscales et sociales	243 092		243 092	210 751		210 751
Autres créances	36 111	(577)	35 534	19 675	(729)	18 946
<b>Total Dettes d'exploitation</b>	<b>4 348 073</b>	<b>-</b>	<b>4 348 073</b>	<b>3 988 759</b>	<b>-</b>	<b>3 988 759</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes	3 049 713		3 049 713	2 834 327		2 834 327
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	659 238		659 238	625 355		625 355
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	25 369		25 369	16 436		16 436
Dettes fiscales et sociales	548 390		548 390	466 908		466 908
Groupe et associés	-		-	3 566		3 566
Autres dettes	65 363		65 363	42 166		42 166

### NOTE 13.4. Echancier des créances et des dettes

Créances	31/12/2021	A 1 an au plus	A plus d'1 ans
	Montants		
Prêts	63	54	9
Autres immobilisations financières	42	31	11
Clients douteux ou litigieux	14 080	14 080	-
Autres créances clients	3 036 828	3 036 828	-
Personnel et comptes rattachés	628	597	31
Etat et autres collectivités:			
- TVA	240 442	240 442	-
- diverses sociaux	2 022	2 022	-
Groupe et associés	1 390 437	1 390 437	-
Débiteurs divers (dont pension titres)	36 111	36 111	-
Charges constatées d'avance	6 496	6 496	-
<b>Total</b>	<b>4 727 149</b>	<b>4 727 098</b>	<b>51</b>

Dettes	31/12/2021	A 1 an au plus	A plus d'1 ans et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	Montants			
Autres emprunts obligataires	9 355	9 355	-	-
Fournisseurs, comptes rattachés	659 238	659 238	-	-
Personnel et comptes rattachés	154 035	154 035	-	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	77 795	77 795	-	-
Etat et autres collectivités:				
- TVA	298 097	298 097	-	-
- autres impôts	18 462	18 462	-	-
Dettes immobilisations et comptes rattachés	25 369	25 369	-	-
Groupe et associés	199	199	-	-
Autres dettes (pension titres)	65 164	43 984	21 180	-
Produits constatés d'avance	230 816	230 816	-	-
<b>Total</b>	<b>1 538 530</b>	<b>1 473 366</b>	<b>21 180</b>	<b>-</b>

### NOTE 13.5. Ajustement des charges et produits

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Charges à payer</b>	<b>830 223</b>	<b>706 547</b>
> Dettes fournisseurs et comptes rattachés	602 549	530 386
> Dettes de personnel et comptes rattachés	128 906	91 704
> Dettes fiscales et sociales	67 837	60 314
> Autres dettes	30 931	24 143
<b>Produits à recevoir</b>	<b>2 738 508</b>	<b>2 250 717</b>
> Créances clients et comptes rattachés	2 736 605	2 248 583
> Autres créances	1 903	2 134
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>6 496</b>	<b>5 660</b>
> Contrats long terme et soultes	5 076	4 099
> Autres CCA	1 420	1 561
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>230 815</b>	<b>28 944</b>
> Contrats long terme et soultes	230 815	28 652
> Autres PCA	-	292

### NOTE 14 : Parties liées

- **Redevance pour frais de siège**

Le montant facturé par Thales SA à Thales LAS France SAS au titre de la redevance pour frais de siège est inclus dans les autres charges.

- **Transactions avec les parties liées**

Il n'est pas fait mention de transactions avec les parties liées autres que celle mentionnée ci-après car ces dernières ont été conclues à des conditions normales de marché ou parce qu'elles ne font pas partie du champ des transactions à mentionner.

Une convention d'abandon de créance a été conclue en décembre 2021 entre les sociétés Thales LAS France SAS et Thales-Raytheon Systems Air and Missile Defense Command and Control SAS.

En effet, afin d'assurer la continuité de l'exécution du programme Air Command and Control Systems Level of Capability 1 (ACCS LOC 1) et compte tenu du changement de périmètre du contrat par rapport à la situation initiale, il a été décidé que Thales LAS France SAS, en tant que sous-traitant et actionnaire de Thales-Raytheon Systems Air and Missile Defense Command and Control SAS, supporte une partie des conséquences financières liées à cette modification.

Cette décision se traduit dans les comptes de la société à la fin de l'exercice 2021 par un abandon de créance de 515K€ enregistré en "Autres charges d'exploitation" contre 8 501K€ à fin 2020.

La part des opérations réalisées avec des entreprises liées ou avec un lien de participation dans le montant net des principales rubriques des comptes annuels se décompose ainsi :

## RELATION INTRAGROUPE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF</b>	<b>2 219 122</b>	<b>2 146 005</b>
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	243 534	226 323
Créances clients et comptes rattachés	553 714	600 310
Autres créances	30 734	30 997
Compte courant financier Groupe	1 390 436	1 283 425
Charges constatées d'avance	704	4 950
<b>PASSIF</b>	<b>982 377</b>	<b>912 245</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes	602 791	593 237
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	354 105	315 049
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	25 303	3 493
Compte courant financier Groupe	-	73
Produits constatés d'avance	178	393
<b>COMPTE DE RESULTAT FINANCIER :</b>	<b>6 449</b>	<b>4 372</b>
Produits financiers de participation	8 204	5 945
Autres produits financiers	2 157	1 970
Intérêts et charges assimilés	(3 912)	(3 543)

### NOTE 15 : Engagements hors bilan

#### NOTE 15.1. Engagements donnés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>1 535 330</b>	<b>1 453 558</b>
<b>Cautions et garanties bancaires :</b>	<b>635 740</b>	<b>615 570</b>
- Cautions/garanties de soumission (a)	2 422	1 619
- Cautions/garanties de bonne exécution (b)	191 807	163 661
- Cautions/garanties de restitution d'avances (c)	398 018	366 802
- Cautions de garanties	9 507	41 350
- Autres cautions bancaires (d)	33 986	42 138
<b>Dédits sur engagements d'achats</b>	<b>20</b>	<b>181</b>
<b>Engagements liés à des compensations avec pénalités libératoires</b>	<b>437 400</b>	<b>410 000</b>
<b>Engagements liés à des compensations SANS pénalités libératoires</b>	<b>131 300</b>	<b>73 900</b>
<b>Engagements irrévocables de loyers</b>	<b>191 864</b>	<b>214 901</b>
<b>Autres engagements donnés ( e )</b>	<b>139 006</b>	<b>139 006</b>

- (a) Dans le cadre de son activité, Thales LAS France SAS répond régulièrement à des appels d'offres. Afin d'assurer le caractère définitif de l'offre présentée, et d'obtenir une indemnisation à défaut, le client peut exiger une garantie de soumission.
- (b) Pour financer l'exécution du contrat, Thales LAS France SAS perçoit, selon les termes du contrat, des paiements de la part du client qui sont enregistrés en dettes au bilan. Afin d'en garantir la restitution éventuelle en cas de non-respect de ses obligations contractuelles, la société peut mettre en place à la demande du client une garantie de restitution d'avances.

- (c) De la signature du contrat jusqu'à la fin de son exécution, Thales LAS France SAS s'engage, par l'intermédiaire de banques, à dédommager son client en cas de manquement à ses obligations contractuelles et procède à la mise en place de cautions de bonne exécution.
- (d) Montant non détaillé car non significatif.
- (e) Les autres engagements donnés correspondent aux principaux engagements suivants :
- Thales LAS France SAS et Cassidian SAS (ex EADS Defence and Security Systems) ont signé une garantie conjointe de bonne exécution du contrat SCCOA 4 pour le compte de MOSS SAS à hauteur de 80 270 K€ chacun.
  - Thales LAS France SAS et Airbus DS SAS ont signé une garantie conjointe et irrévocable de bonne fin et d'exécution du contrat AS4 pour le compte de MOSS SAS à hauteur de 51 832 K€ chacun.

Dans le cadre de son activité, et pour l'ACCS Loc One et l'ACCS TMD1, Thales LAS France SAS s'est portée garante de l'exécution des contrats conclus par la Société TRS AMDC2 SAS, de manière conjointe et solidaire avec le partenaire de Thales dans cette société.

#### NOTE 15.2. Engagements reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>3 123</b>	<b>14 923</b>
Avals et cautions bancaires (a)	693	788
Engagements irrévocables de loyers	-	-
Contre garanties reçues (b)	2 430	14 135

- (a) Principalement des cautions de restitution d'acompte auprès des fournisseurs.
- (b) Les contre garanties reçues correspondent aux principaux engagements suivants :
- contre garantie d'EADS Deutschland GmbH au titre des obligations d'Euro Art International dans le cadre du contrat COBRA SANG à hauteur de 2 212 K€.
  - contre garanties bancaires en faveur de Thales LAS France SAS au titre de bonne exécution et de restitution d'avances dans le cadre du contrat Soudan à hauteur de 218 K€

#### NOTE 16 : Couvertures de change

##### NOTE 16.1. Principe comptable

Afin de couvrir l'exposition au risque de change induite par ses engagements commerciaux en devises, la société utilise des dérivés, dans le cadre de la convention de trésorerie conclue avec la société Thales SA. Les instruments de couverture accordés par Thales SA correspondent principalement à des achats et/ ou ventes à terme de devises. Des options de change peuvent également être utilisées. Les swaps de change permettent d'ajuster les échéances des flux entre instruments dérivés et éléments couverts.

Le résultat de ces dérivés, basé sur le cours comptant, est comptabilisé symétriquement à l'élément couvert, dans le même poste du compte de résultat. Lorsque la maturité des dérivés n'est pas alignée avec le calendrier des flux couverts, les résultats réalisés sur les dérivés, basés sur le cours comptant, sont stockés dans un compte d'attente au bilan, et recyclés symétriquement au risque couvert.

Au bilan, les écarts de conversion générés par la revalorisation des dérivés en couverture sont constatés symétriquement aux écarts de conversion nés de la réévaluation des créances et dettes en devises au cours de clôture.

Dans le cadre d'une relation de couverture, les pertes de change latentes sur les créances / dettes et dérivés ne font pas l'objet d'une provision pour perte de change.

Le report/déport, ainsi que les primes des options de change en couverture, constituent un coût de portage étalé en résultat financier sur la durée de l'instrument dérivé.

Les créances et dettes en devises liées à des opérations commerciales non couvertes par un instrument dérivé de change sont revalorisées au cours de clôture. Les pertes latentes correspondantes font l'objet d'une provision pour perte de change.

La société ne détient pas de dérivés en position ouverte isolée, à l'exception d'options de change adossées le cas échéant à des sous-jacents non éligibles à la comptabilité de couverture. Les options de change ainsi souscrites auprès de Thales SA, dans le cadre de la convention de trésorerie, sont comptabilisées au bilan pour leur juste valeur à la clôture, en contrepartie d'un compte d'attente également au bilan. Les pertes latentes qui en résultent font l'objet d'une provision pour perte de change. Les gains latents ne sont pas reconnus en résultat.

#### NOTE 16.2. Couvertures de change

Thales LAS France SAS a souscrit auprès de Thales société mère des garanties destinées à limiter les variations de change au titre des contrats commerciaux.

L'encours au 31 décembre évalué en milliers d'euros et se décompose comme suit :

Instruments dérivés de change	31/12/2021					
	GBP	TWD	USD	AUTRES	Total	Juste valeur
<i>Les montants nominaux sont convertis en euros au cours de clôture</i>						
<b>Couverture d'engagements commerciaux en devises</b>	<b>-10 178</b>	<b>-19 632</b>	<b>-45 365</b>	<b>11 401</b>	<b>-52 374</b>	<b>-3 956</b>
<b>Couvertures export</b>						
Ventes à terme de devises	-25 306	-	-127 219	-47 810	-200 335	-7 008
Non Delivery Forward (NDF)	-	-26 866	-	-2 484	-29 350	-1 293
<b>Couvertures import</b>						
Achats à terme de devises	15 127	-	81 854	38 100	135 081	4 274
Non Delivery Forward (NDF)	-	7 234	-	2 388	9 622	151

#### **NOTE 17 : Participation des salariés**

La société Thales LAS France SAS a dégagé au titre de l'exercice 2021 un résultat fiscal lui permettant d'attribuer aux salariés un montant de participation de 16 957K€ selon l'ordonnance du 21 octobre 1986.

Un accord de mutualisation de la participation groupe a été signé le 23 décembre 2004 applicable dès 2005.

#### **NOTE 18 : Evènements postérieurs à la clôture**

Suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, Thales LAS France SAS a initié le recensement des conséquences opérationnelles et financières de cette crise. L'impact de cette crise sur le chiffre d'affaires 2022 à destination de ces 2 pays est non significatif.

#### **NOTE 19 : Rémunérations des dirigeants**

Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de jetons de présence et ne sont pas rémunérés par la société en tant que membre du Conseil.

L'information relative aux rémunérations allouées aux dirigeants n'est pas communiquée dans la mesure où elle reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

#### **NOTE 20 : Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni ; cette information étant incluse dans les annexes aux comptes consolidés du groupe Thales.

## DECISIONS ECRITES DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 3 juin 2022

### PROCES-VERBAL

Le 3 juin 2022, la société THALES, associé unique de la société Thales LAS France SAS, a été consultée à l'initiative de Monsieur Christophe Salomon, Président, selon la procédure prévue à l'article 17 des statuts, sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de l'article 15 des statuts ;
2. Présentation du rapport de gestion du Président, du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
3. Affectation du résultat ;
4. Nomination du commissaire aux comptes ;
5. Pouvoir pour formalités

#### PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide de supprimer la possibilité de désigner un Commissaire aux Comptes suppléant, la Société n'étant pas astreinte à en nommer un ; l'article 15 des statuts est modifié en conséquence.

#### « ARTICLE 15 - COMMISSAIRE AUX COMPTES

*Les comptes de la Société sont vérifiés par un Commissaire aux comptes conformément aux prescriptions légales.*

*Le Commissaire aux comptes est désigné par décision de l'Associé unique pour six exercices. Il est toujours rééligible.*

*Le Commissaire aux comptes certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.*

*Il a pour mission permanente de vérifier les valeurs et les documents comptables de la Société et de contrôler la conformité de sa comptabilité aux règles en vigueur. Il vérifie également sa sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés à l'Associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.*

*Le Commissaire aux comptes peut, à tout moment opérer les vérifications ou contrôles qu'il juge opportuns et recueillir toutes informations auprès des tiers qui ont accompli des opérations pour le compte de la Société.*

*Le Commissaire aux comptes établit un rapport dans lequel il rend compte à l'Associé unique de l'exécution du mandat qui leur est confié. »*

Cette décision est adoptée.

## DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Associé unique approuve en particulier le montant des charges non déductibles (article 39-4. du Code Général des Impôts), qui s'élève à 190 984, 68 € (cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-huit centimes).

Cette décision est adoptée.

## TROISIEME DECISION

L'Associé unique prend acte du fait que la société n'a procédé à aucun changement de méthode comptable.

L'associé unique constate que l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la société Thales LAS France S.A.S se solde par un bénéfice net comptable de 187 142 946,59 € (cent quatre-vingt-sept millions cent quarante-deux mille neuf cent quarante-six euros et cinquante-neuf centimes).

• Bénéfice de l'exercice :	+ 187.142.946,59 €
• Report à nouveau créditeur :	+ 297.689.532,89 €
• Bénéfice distribuable :	<u>+ 484.832.479,48 €</u>
• Distribution d'un dividende de 10,30 € par action, soit pour les 18.163.702 actions composant le capital social et donnant droit à un dividende de :	- 187.086. 130,60 €
• Dotation du solde au report à nouveau créditeur, soit :	<u>+ 297.746.348,88 €</u>

L'Associé unique décide de distribuer des dividendes à hauteur de 187 086 130, 60 € (cent quatre-vingt-sept millions quatre-vingt-six mille cent trente euros et soixante centimes), soit 10,30€ (dix euros et trente centimes) par action, conduisant donc à un report à nouveau créditeur de 297 746 348,91€ (deux cent quatre-vingt-dix-sept millions sept cent quarante- six mille trois cent quarante-huit euros et quatre-vingt-huit centimes).

Conformément à la loi, il est rappelé que, pour les trois exercices précédents, les dividendes mis en distribution ont été les suivants :

Exercice	Dividende unitaire	Dividende total
2018	6,30€	114 431 322,60€
2019	6,00€	108 982 212,00€
2020	3,60€	65 389 327,20€

Cette décision est adoptée.

#### QUATRIEME DECISION

L'Associé unique renouvelle le mandat de la société Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux comptes de la Société, pour une nouvelle durée de six exercices, soit jusqu'à l'expiration des décisions de l'Associé unique appelée à statuer en 2028, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

L'Associé unique prend acte de l'arrivée du terme du mandat de la société MAZARS en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société et décide de ne pas renouveler ce mandat, la Société n'étant plus astreinte à en nommer un.

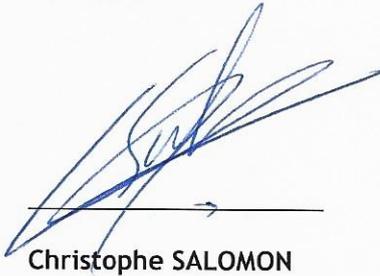
Cette décision est adoptée.

#### CINQUIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer les formalités de publicité, de dépôt et autres prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

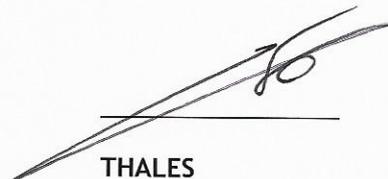
Cette décision est adoptée.

Le Président



Christophe SALOMON

L'Associé unique



THALES

# THALES LAS FRANCE SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 199 800 722 euros  
Siège social : 2, avenue Gay Lussac - Elancourt (78990)  
319 159 877 RCS Versailles

## DECISIONS ECRITES DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 3 juin 2022

### PROCES-VERBAL

Le 3 juin 2022, la société THALES, associé unique de la société Thales LAS France SAS, a été consultée à l'initiative de Monsieur Christophe Salomon, Président, selon la procédure prévue à l'article 17 des statuts, sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de l'article 15 des statuts ;
2. Présentation du rapport de gestion du Président, du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
3. Affectation du résultat ;
4. Nomination du commissaire aux comptes ;
5. Pouvoir pour formalités

#### PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide de supprimer la possibilité de désigner un Commissaire aux Comptes suppléant, la Société n'étant pas astreinte à en nommer un ; l'article 15 des statuts est modifié en conséquence.

#### **« ARTICLE 15 - COMMISSAIRE AUX COMPTES**

*Les comptes de la Société sont vérifiés par un Commissaire aux comptes conformément aux prescriptions légales.*

*Le Commissaire aux comptes est désigné par décision de l'Associé unique pour six exercices. Il est toujours rééligible.*

*Le Commissaire aux comptes certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.*

*Il a pour mission permanente de vérifier les valeurs et les documents comptables de la Société et de contrôler la conformité de sa comptabilité aux règles en vigueur. Il vérifie également sa sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés à l'Associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.*

*Le Commissaire aux comptes peut, à tout moment opérer les vérifications ou contrôles qu'il juge opportuns et recueillir toutes informations auprès des tiers qui ont accompli des opérations pour le compte de la Société.*

*Le Commissaire aux comptes établit un rapport dans lequel il rend compte à l'Associé unique de l'exécution du mandat qui leur est confié. »*

Cette décision est adoptée.

## DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Associé unique approuve en particulier le montant des charges non déductibles (article 39-4. du Code Général des Impôts), qui s'élève à 190 984, 68 € (cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-huit centimes).

Cette décision est adoptée.

## TROISIEME DECISION

L'Associé unique prend acte du fait que la société n'a procédé à aucun changement de méthode comptable.

L'associé unique constate que l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la société Thales LAS France S.A.S se solde par un bénéfice net comptable de 187 142 946,59 € (cent quatre-vingt-sept millions cent quarante-deux mille neuf cent quarante-six euros et cinquante-neuf centimes).

• Bénéfice de l'exercice :	+ 187.142.946,59 €
• Report à nouveau créditeur :	+ 297.689.532,89 €
• Bénéfice distribuable :	+ 484.832.479,48 €
• Distribution d'un dividende de 10,30 € par action, soit pour les 18.163.702 actions composant le capital social et donnant droit à un dividende de :	- 187.086. 130,60 €
• Dotation du solde au report à nouveau créditeur, soit :	+ 297.746.348,88 €

L'Associé unique décide de distribuer des dividendes à hauteur de 187 086 130, 60 € (cent quatre-vingt-sept millions quatre-vingt-six mille cent trente euros et soixante centimes), soit 10,30€ (dix euros et trente centimes) par action, conduisant donc à un report à nouveau créditeur de 297 746 348,91€ (deux cent quatre-vingt-dix-sept millions sept cent quarante- six mille trois cent quarante-huit euros et quatre-vingt-huit centimes).

Conformément à la loi, il est rappelé que, pour les trois exercices précédents, les dividendes mis en distribution ont été les suivants :

Exercice	Dividende unitaire	Dividende total
2018	6,30€	114 431 322,60€
2019	6,00€	108 982 212,00€
2020	3,60€	65 389 327,20€

Cette décision est adoptée.

## QUATRIEME DECISION

L'Associé unique renouvelle le mandat de la société Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux comptes de la Société, pour une nouvelle durée de six exercices, soit jusqu'à l'expiration des décisions de l'Associé unique appelée à statuer en 2028, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

L'Associé unique prend acte de l'arrivée du terme du mandat de la société MAZARS en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société et décide de ne pas renouveler ce mandat, la Société n'étant plus astreinte à en nommer un.

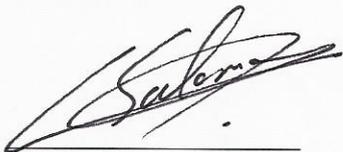
Cette décision est adoptée.

#### CINQUIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer les formalités de publicité, de dépôt et autres prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

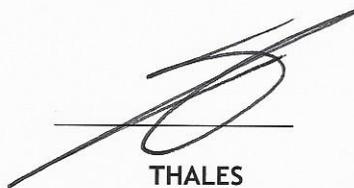
Cette décision est adoptée.

Le Président



Christophe SALOMON

L'Associé unique



THALES